

Communiqué de presse

09 décembre 2014 - N°36

SCOR est récompensé aux « Victoires du Capital Humain » pour sa Direction des Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines du groupe SCOR est récompensée par l'attribution de deux trophées lors des « Victoires du Capital Humain ».

Les « Victoires du Capital Humain », organisée par Leaders League, éditeur du magazine Décideurs, a remis à Sébastien Musset, Directeur des Ressources Humaines du groupe SCOR, deux distinctions :

- **Le « Trophée d'Or – mention spéciale », pour la catégorie « DRH de l'année, Groupe International »,** soulignant notamment la transformation profonde des politiques RH du Groupe au cours des dernières années.
- **Le « Trophée d'Argent » pour la catégorie « Avantages & Rémunérations »,** qui vient féliciter une politique de rémunération globale, basée sur le mérite et adaptée aux enjeux locaux.

La première édition des « Victoires du Capital Humain », remises le 8 décembre 2014 à Paris, vient récompenser les actions menées et les initiatives prises par les responsables des ressources humaines de plus de 150 grands groupes, élus par un jury de plus de 80 professionnels. Elles couronnent notamment les meilleures initiatives en matière de qualité de vie au travail, de gestion des talents et de politiques de formation.

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare :
“Je me réjouis de ces récompenses, qui viennent saluer le travail considérable entrepris conjointement par les membres du COMEX et les équipes de la Direction des Ressources Humaines du Groupe au cours des dernières années. SCOR a su mettre en oeuvre une politique de développement des ressources humaines ambitieuse et innovante pour s'adapter aux mutations d'un Groupe devenu global et multi-culturel, qui rassemble aujourd'hui plus de 2 300 collaborateurs et 50 nationalités.”

Contacts :

Marie-Laurence Bouchon
Directrice de la communication
+33 (0)1 58 44 76 10
mbouchon@scor.com

Bertrand Bougon
Head of Investor Relations
& Rating Agencies
+33 (0)1 58 44 71 68
bbougon@scor.com

 www.scor.com

 @SCOR_SE

*

* *

Communiqué de presse

09 décembre 2014 - N°36

Enoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 05 mars 2014 sous le numéro D. 14-0117 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».